

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

*L'Inspecteur d'Académie du département d'Indre & Loire,
Officier de l'Instruction publique, Chevalier de la Légion d'Honneur;
Vu les lois des 28 mars 1882 et 11 janvier 1910;
Vu le décret du 18 janvier 1887, article 27;
Vu l'arrêté du 18 janvier 1887, articles 254 à 262;
Vu l'arrêté du 1^{er} février 1924 modifiant les articles 254 à 262
ci-dessus mentionnés, et l'arrêté du 23 mars 1938;
Vu le décret du 9 janvier 1925;*

*Vu le procès-verbal de l'examen subi par M^{lle} M. Chibault
dans les conditions déterminées par l'arrêté susvisé;*

*Vu le certificat en date du 22 Mai 1943, par lequel la
Commission cantonale de Loches, siégeant pour la session
de 1943, atteste que M^{lle} Micheline Chibault
née le 22 décembre 1929 à Reignac département
d'Indre et Loire a été jugée digne d'obtenir le Certificat d'Études
primaires.*

*Délivré à M^{lle} Micheline Chibault le présent
Certificat d'Études primaires pour servir et valoir ce que de droit.*

A Tours, le 22 Mai 1943.

Signature du Titulaire:

Micheline Chibault

Pour l'Inspecteur d'Académie,

L'Inspecteur Primaire délégué,

Paul Soullé